**CONGRES DES MAIRES DE FRANCE :**

**Les annonces du Président de la République**

En clôture du Congrès des maires à Paris le 2 juin dernier, le chef de l'Etat a fait plusieurs annonces importantes concernant le bloc communal

1. **Contribution pour le Redressement des Finances Publiques** :

Il s’agit de la division par 2 de la contribution du bloc communal à la dernière tranche de baisse des dotations. Le bloc local ne contribuera donc « que » **pour un peu plus d’ 1 milliard au lieu des 2 prévus** à la contribution 2017 au redressement des finances publiques qui se décompose ainsi :

* 725 M€ pour les communes au lieu de 1 450 M€
* 310 M€ pour les EPCI au lieu de 620 M€
1. **Le fonds d’investissement prolongé et revu à la hausse**

Le **fonds exceptionnel d’un milliard d’euro pour l’investissement « sera non seulement reconduit l’année prochaine mais porté à 1 milliard 200 millions**

Il sera réparti ainsi qu’il suit :

* pour moitié (600 M€) pour des projets consacrés à la transition énergétique, logement, accessibilité des bâtiments

- et pour l’autre moitié (600 M€) avec les petites villes et la ruralité, afin de financer les nouveaux contrats de ruralité et abonder encore la **dotation d’équipement des territoires ruraux pour la porter à un milliard** au lieu de 800 millions d’euros aujourd’hui ».

 **3**. **Le bonus pour les communes nouvelles sanctuarisé en 2016**

**La prolongation de la bonification financière pour les communes nouvelles « jusqu’à la fin de l’année** pour ne pas briser cet élan », alors qu’à ce jour la loi ne prévoit de carotte financière que jusqu’à juin 2016.

Le Chef de l’Etat s’est dit ouvert à toute proposition venant de la sphère locale en faveur d’une **simplification normative**

En outre, il a annoncé **« une simplification » de la gestion du fond de compensation de la TVA** (**FCTVA**) « mobilisant aujourd’hui 3 000 ****fonctionnaires dans les collectivités ». Ce processus « sera mis en œuvre **dès l’année prochaine** », s’est-il engagé.

1. **Une loi spécifique pour la réforme de la DGF**

S’agissant de la réforme de la **dotation globale de fonctionnement**, le chef de l’Etat a promis un texte dédié. «**Une loi spécifique relative à la DGF** sera présentée. Cette réforme sera visible car elle doit prendre en compte la nouvelle carte des intercommunalités.

Il est, de plus, question **d’une loi de Finances spécifique aux collectivités** (demande réitérée des associations d’élus dont l’AMF) qui serait discuté à l’automne 2017 pour être ensuite applicable pour l’exercice 2018

1. **Pas de délai supplémentaire pour la nouvelle carte intercommunale**

Concernant **la refonte de la carte intercommunale et son calendrier** – domaine sur lequel de nombreuses propositions notamment sénatoriales avaient mis en avant un possible report de la mise en œuvre des dispositions des SDCI - le Chef de l’Etat a indiqué que **l’échéance fixée pour la nouvelle carte sera respectée,** avec le maintien de la mise en œuvre des nouveaux périmètres, prévue au 1**er** janvier 2017.